

MINIMUM GARANTI ET ACTION SYNDICALE ...

Nous avons dit ce que pensons du minimum garanti: une mystification de plus à l'actif de l'Etat.

Ceci posé, était-il raisonnable d'espérer obtenir plus "l'action" gouvernementale" - comme pourrait laisser nous laisser croire l'attitude d'un certain nombre de nos camarades.

André LAFOND, dans un article récent, le note fort judicieusement:

«Le minimum garanti est une limite de protection en dessous de laquelle il ne sera pas possible de descendre, rien de plus.

Une classe ouvrière solidement organisée, dans des syndicats libres, à l'abri des manoeuvres politiques d'agitateurs professionnels, n'aurait pas eu besoin de cette garantie. Elle aurait imposé ce qui convenait à ses besoins”.

Tout le problème est là.

Il nous faut, avec opiniâtreté, développer, sinon reconstruire un mouvement syndical libre.

Cette tâche que nous impose la situation actuelle se présente sous un double aspect:

- 1- sur le plan local, il nous faut intensifier le plus possible notre recrutement;
- 2- sur le plan national, il nous faut hâter le regroupement de tous les syndicalistes libres au sein d'une même organisation.

Il reste bien évident que ce renforcement de la puissance du mouvement syndical ne sera possible que si celui-ci se débarrasse de toutes préoccupations étrangères aux intérêts des seuls salariés.

Le Mouvement syndical libre doit être capable d'interpréter correctement les aspirations des travailleurs. Il doit susciter et organiser leur action revendicative.

Il reste bien entendu que nous ne confondons pas l'action féconde, en vue d'atteindre des objectifs syndicaux, avec l'agitation stérile et vaine sur des mots d'ordre politiques, les pleurnicheries et imprécations au sujet de l'action gouvernementale ne sont, bien souvent, que l'aveu de notre propre impuissance.

Aujourd'hui, plus que jamais, les travailleurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

Nous devons nous organiser en fonction de cet impératif.

Alexandre HEBERT